

*Société Civile Professionnelle*  
VINCENT DELAPORTE - FRANÇOIS-HENRI BRIARD  
*Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation*

6, RUE ANATOLE DE LA FORGE  
75858 PARIS CEDEX 17  
TÉL. 01 44 09 04 58 - TÉLÉCOPIE 01 44 09 03 19  
E-mail : secretariat@delaporte-briard.com

Madame Thilo HANE  
Présidente  
Association CANIS ETHICA  
7 bis, boulevard Joseph Maréchal  
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

Paris, le 23 mai 2016

Envoi par courrier électronique (thilohane@hotmail.com) et postal

AFF : CANIS ETHICA c/ ETAT  
N/REF: 83506 - FHB/NH

Associé responsable : François-Henri BRIARD  
Avocat chargé du dossier : Floriane BEAUTHIER

Madame la Présidente,

Ainsi que vous me l'avez demandé, je me permets d'aborder la question de nos frais et honoraires d'instruction dans cette affaire.

Pour ce qui concerne l'élaboration et le dépôt de la demande d'abrogation de l'arrêté ministériel du 10 octobre 2008, je serai conduit à solliciter une provision globale et forfaitaire d'un montant de 4.200 € HT, soit 5.040 € TTC plus 12 % de frais de dossier.

Ensuite, devant le Conseil d'Etat, il conviendra de prévoir un budget également global et forfaitaire de l'ordre de 5.000 € HT, soit 6.000 € TTC plus 12 % de frais de dossier.

Je demeure dans l'attente de vos instructions.

Je vous prie, Madame la Présidente, d'agréer l'expression de mes hommages respectueux et dévoués.

François-Henri BRIARD